# BARÈME - SOCIÉTÉ SURGEL'AGRI

**DOSSIER A: Choix et dimensionnement du palletier** 

40 points

Question 1 (12 points)

Question 2 (16 points)

Question 3 (annexe A4) (12 points)

**DOSSIER B**: Coût de gestion du stock

35 points

Question 1 (14 points)

Question 2 (21 points)

**DOSSIER C**: Réception des films d'emballage

30 points

Question 1.1 (10 points)

Question 1.2 (4 points)

Question 2.1 (7 points)

Question 2.2 (9 points)

**DOSSIER D : Sécurité** 

35 points

Question 1.1 (7,5 points)

Question 1.2 (15,5 points)

Question 2 (12 points)

140 points

#### **NOTE AUX CORRECTEURS**

Le barème est fixé nationalement.

Il est impossible d'envisager une autre répartition des points pour ces 4 dossiers. Il en est de même pour les différentes questions ou parties sauf contre-ordre de l'académie pilote du sujet. Cependant, toute erreur n'est sanctionnée qu'une fois : le correcteur doit tenir compte de l'erreur réalisée pour la suite de la notation.

# CORRIGÉ DOSSIER A: Choix et dimensionnement du palettier (Sur 40 points)

#### 1.1 Nombre de colis par palette (3 points)

En largeurEn longueur

800:400 = 21200:400 = 3

= 6 colis par couche

1 couche donc 6 colis par palette

#### 1.2 Nombre de palettes à stocker (3 points)

$$\frac{576}{6}$$
 rouleaux = 96 palettes

#### 1.3 Hauteur (3 points)

#### 1.4 Poids (3 points)

$$6 \text{ colis} \times 40 \text{ kg} + 20 \text{ kg} = 260 \text{ kg}$$

#### 2.1 Dimensionnements d'une alvéole (4,5 points)

longueur : 3 palettes dans le sens 800 + jeu

 $3 \times 800 + 100 \times 3 = 2700 \text{ mm}$ 

profondeur : 1 palette sur le côté 1200 - tolérance 150 mm

 $1\ 200 - 150 = 1\ 050\ mm$ 

hauteur : 2 palettes + jeu de manutention  $2 \times 750 + 200 = 1700 \text{ mm}$ 

#### 2.2 <u>Poids de la charge par travée</u> (2 points)

$$2 \times 3 = 6$$
 palettes par alvéole  $\times 3$  hauteurs  $6 \times 260 \times 3 = 4$  680 kg

#### 2.3 Hauteur minimale des échelles (2 points)

Niveau 1 + Niveaux 2 et 3 + 
$$1/3$$
 de la charge palettisée 1 700 + (1 700 + 112) x 2 +  $\frac{750 \times 2}{3}$  = 5 824 mm

#### 2.4 Nombre d'alvéoles, de travées, d'échelles, de lisses et de liaisons (7,5 points)

Alvéoles

96 palettes : 6 par alvéoles = 16 alvéoles

Travées

16: 4 = 4 travées

Échelles

5 - 1 déjà existante = 4 échelles

Lisses

 $2 \times 4 \times 3 = 24$  lisses

Liaisons

 $3 \times 2 = 6$  liaisons

#### 3 Sur l'annexe A4 - R1

# ANNEXE A 4

# R1 (CORRIGÉ 12 points)

# **COÛT DU PALETTIER**

MATÉRIEL	RÉFÉRENCES	QUANTITÉS	MONTANT (en €)	MONTANT (en €)
Échelles	1786 M 300	4	153,36	613,44
Lisses	1786 M 310	24	30,34	728,16
Liaisons	1786 M 303	6	3,05	18,30
Butoirs de protection				
- d'angle	423 M 54	2	42,53	85,06
- de face	423 M 44	4	24,24	96,96
Chevilles à double expansion	423 M 70	3 lots de 10 (4 × 2 + 4 × 4)	33,39	100,17
Butée des palettes	1786 M 314	12	29,12	349,44
TOTAL				1 991,53

# CORRIGÉ DOSSIER B: Coût de gestion du stock (Sur 35 points)

- 1 Sur l'annexe B2-R2
- 2.1 Valeur du stock moyen (1 point)

- 2.2 Sur l'annexe B3-R3
- 2.3 <u>Dépense totale d'approvisionnement</u> (2 points)

Coût gestion = 
$$\frac{3\ 300}{550}$$
 × 16,20+11 637,79 = 11 734,99 €

#### ANNEXE B 2

# R2 (CORRIGÉ 14 points)

#### **CHARGES DU SERVICE « APPROVISIONNEMENT »**

CHARGES DE PERSONNEL	SALAIRE MENSUEL	NOMBRE DE MOIS	ENGAGEMENT	TOTAUX
1 chef de service	5 640	13	50 %	36 660
1 acheteur	3 658	13	100 %	47 554
1 secrétaire	1 768	13	100 %	22 984
TOTAL				107 198

1 pt 1 pt

1 pt

1 pt

AUTRES CHARGES	CALCULS	RÉSULTATS	
	Charges d'amortissement	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Bâtiment et matériel		15 245	1
	Charges d'exploitation		
Télécopie		2 134	1
Téléphone		5 214	1
Budget déplacement		6 098	1
Éclairage et chauffage	9 145 - 3 048	6 097	1
Service informatique		3 842	1
TOTAL		38 630	1

SYNTHÈSE ET RÉSULTATS					
Total des coûts d'acquisition	145 828				
Nombre de commandes	9 000				
Coût unitaire d'une commande	16,20				

1 pt

1 pt

1 pt

#### ANNEXE B 3

Total des coûts de possession

# R3 (CORRIGÉ 18 points)

# **CHARGES DU SERVICE « GESTION DES STOCKS »** AFFECTÉES À LA NOUVELLE ACTIVITÉ

	CHARGES DE PERSONNEL	SALAIRES	NOMBRE DE MOIS	ENGAGEMENT	TOTAL
emble ités	1 chef de service	5 640	13	50 %	36 660
'ensemble activités	1 gestionnaire de stock	3 750	13	100 %	48 750
Pour l'e des a	1 chef d'exploitation	5 564	13	100 %	72 332
ď .	3 magasiniers	1 799 × 3	13	100 %	70 161
	TOTAL				227 903
CHARGES DE PERSONNEL AFFECTÉES		CALCUL			RÉSULTAT
	LA NOUVELLE ACTIVITÉ		227 903 × 2,5 %		5 697,58

1 pt 1 pt 1 pt

1 pt

1 pt

1 pt

AUTRES CHA	ARGES AFFECTÉES À CET	TE ACTIVITÉ							
AUTRES CHARGES CALCULS RÉSULTATS									
Charges d'amo	rtissement imputées à la n	ouvelle activité							
Nouveau palettier		457,35							
Bâtiment et matériel	21 343 x 2,5 %	533,58							
Charges d'exploitation affectées à la nouvelle activité									
Téléphone	5 793 x 2,5 %	144,83							
Éclairage et chauffage	3 048 x 2,5 %	76,20							
Gestion des stocks	12 730 x 2,5 %	318,25							
Manque à gagner des capitaux non investis 44 100 x 10 % 4 410,00									
TOTAL		5 940,21							

1 pt

1 pt

1 pt

1 pt

1 pt

3 pts

1 pt

1 pt

1 pt

Valeur du stock moyen 44 100 1 pt Taux de possession 26,39 %

11 637,79

SYNTHÈSE ET RÉSULTATS

# Réception des films d'emballage (sur 25 points) CORRIGÉ DOSSIER C:

ANNEXE C 4 R4 (CORRIGÉ 4 points)

SURG	SURGEL'AGRI	<b>&amp;</b>		BON [	)E RÉCI	BON DE RÉCEPTION		2	N° 4921		
						Date:	28/06/2002	25			
Nom et ad ALTOBAR Le Peychie 43601 SAI	Nom et adresse du fournis ALTOBAR Le Peychier – BP 9 43601 SAINTE SIGOLÈNE	sseur	NOM ET ADRESSE du transporteur	SSE			NOM	NOM DU RÉCEPTIONNAIRE ADJOINT (E) (0,	ONNAIRE E) (0,5 point)	int)	
	N° de commande 5163		TRANSPORT LEGA Route des Eaux 35500 VITRÉ	EGALL aux iÉ				SIGNATURE	SNATURE (e)	V	-
Dat	<b>te de la comr</b> 15/06/2002	iande (0,5 poir	nt)	ļ				d d		(mod c/o)	
Ligne de	Référence	Désignation	Quantité c	Quantité commandée	Quantit	Quantité livrée	Quantité	Quantité acceptée	Quantité	Quantité refusée	Manquants
commande	de l'article	·	En ml	En palettes	En ml	En palettes	En ml	En palettes	En ml	En palettes	en ml
~	161769	Poêlée fermière 1 kg	23 000	2	23 000	2	23 000	2	_	1	
2	199417	Poêlée fromagère 1 kg	22 000	2	33 000	က	22 000	7	11 000	-	
က	199422	HV Périgourdine	32 000	က	22 200	7	22 200	7	,	_	9 800
								$\overline{\bigg)}$			
			· · · · · ·		0,5 po.	0,5 point pour l'ensemble	0,5 pc	0,5 point pour l'ensemble	0	0,5 point par ligne	
									_		

ml = mètre linéaire

#### CORRIGÉ DOSSIER C:

#### **QUESTION 1.1: (Suite 6 points)**

### **TÉLÉCOPIE**

SURGEL'AGRI Z.I. Cadelac (0,5 point) 22602 LOUDÉAC	À	Société ALTOBAR Le Peychier 43601 SAINTE SIGOLÈNE Loudéac, le 28/06/2002	(0,5 point) (1 point)
Votre livraison du 29/06/2002,	nous e	st bien parvenue.	(1 point)
Toutefois, nous avons constate	á:		
<ul> <li>1 manquant de 9 800 ml, réf. 1</li> <li>4 jours</li> </ul>	199422,	Haricots verts Périgourdine à liv	vrer sous (1 point)
<ul> <li>1 surplus de 11 000 ml, réf. 19</li> </ul>	9417, p	ooêlée fromagère, qui a fait l'obje	et d'un refus. (1 point)
		Pour le service réception	
·		L'adjoint (e)	(1 point)

Si inversion expéditeur / destinataire : 0 / 6 points.

Formulation et orthographe : pénalisation maximale de la moitié des points réservés à chaque partie.

Soin et présentation : 0 à - 2 points sur la note globale.

	XE C 5	R5 (a rendre avec la cop
	EXPEDITEUR	183601
ETABLIE LE: 29/06/2001	TR	RANSPORTEUR (RAISON SOCIALE, ADRESSE, N° SIREN)
DONNEUR D'ORDRE (RAISON SOCIALE, ADRESSE)		
ALTOBAR		TRANSPORT LEGALL
LE PEYCHIER - BP 9		Route des Eaux
43601 SAINTE SIGOLENE		35500 VITRE
Tél. : 04 71 13 75 00 Fax : 04 77 12 40 30		E N C
ммата. TR:	Dé	ÉPART :
IMMATR. SR :	AR	RRIVÉE :
Nom bu conducteur : Morgan BOUVIER		КМ
DÉNOMINATION, CONDITIONNEMENT, QUA	NTITÉ (nombre, poid	oids brut, volume, mètres linéaires) DÉCLARÉS PAR LE DONNEUR D'ORDRE
7 palettes de films d'emballage	-	palettes poêlée fermière $(2 \times 11 500 \text{ ml})$ palettes poêlée fromagère $(3 \times 11 000 \text{ ml})$ palettes HV périgourdine $(2 \times 11 500 \text{ ml})$
March. Dangereuses Denrées Périssables OUI OUI		DOCUMENTS ANNEXES ET/OU INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
(céclaration jointe obligatoire) (état physique déclaré à préciser ci-joint)	NS DII TRANSP	ORTEUR AU(X) CONDUCTEUR(S)
Reprendre 7 palettes en échange commande du donne	JR D'ORDRE (réfé	érences, équipements spéciaux, prestations annexes demandées)  To O N S S Valeur déclarée
ALTOBAR  LE PEYCHIER — BP 9  43601 SAINTE SIGOLENE  ARRIVÉE : le . 28/106 à	àh	DESTINATAIRE / Raison sociale et lieu de livraison effective :  SURGEL'AGRI  Z.I - Cadelac  22602 LOUDÉAC  h Arrivée : le 28 / 96 à 15 h Départ : le 28 / 96 à 15 h 30 h  (0,5 point)  PRESTATIONS ANNEXES DEMANDÉES AU DÉCHARGEMENT :
OBSERVATIONS OU RÉSERVES AU CHARGEMENT :  Nom et signature du conducteur Signature(s) et cach	IET(S) DU REMETTANT	OBSERVATIONS OU RÉSERVES À LA LIVRAISON:  1 palette de film poèlee françaire ( of agreeage allabour)  NOM ET SIGNATURE DU CONDUCTEUR  SIGNATURE(S) ET CÂCHET(S) DU DESTINATAIRE ( algorita)  iiité du remettant au chargement et du destinataire à la livraison
	é engage la responsabili	iiité du remettant au chargement et du destinataire à la livraison
Francs FF □ ou Euros □ Port Paye	Роят Dú	PALETTES
PRIX DU TPT DÉCLARATION VALEUR CONTRE REMBOURSEMENT TOTAL H.T. T.V.A. TÖTAL T.T.C. DEBOURS		TYPE:

# CORRIGÉ DOSSIER C:

#### **QUESTION 2.1**

#### **ANNEXE C 7**

#### R6 (à rendre avec la copie 7 points)

#### **TABLEAU D'ANALYSE ABC**

RANG	Références	Mètres linéaires litigieux	Cumul des mètres linéaires	% du critère cumulé	% des rangs cumulés
1	19 A	498	498	24,90	5
2	10 A	422	920	46,00	10
3	20 C	358	1 278	63,90	15
4	15 B	335	1 613	80,65	20
5	11 A	65	1 678	83,90	15
6	12 A	59	1 737	86,85	30
7	13 A	50	1 787	89,35	35
8	18 B	45	1 832	91,60	40
9	19 B	40	1 872	93,60	45
10	17 A	35	1 907	95,35	50
11	18 A	25	1 932	96,60	55
12	15 C	22	1 954	97,70	60
13	16 A	20	1 974	98,70	65
14	11 C	8	1 982	99,10	70
15	14 A	7	1 989	99,45	75
16	20 A	4	1 993	99,65	80
17	11 B	3	1 996	99,80	85
18	20 B	2	1 998	99,90	90
19	15 A	1	1 999	99,95	95
20	20 D	1	2 000	100,00	100
				1 746,95	
	1 po	int	1 point		1 point

1 point pour la colonne 1 point pour le total

Indice de gini =

 $((1.746,95 \times 5) - 5.000) / 5.000 = 0,74695$  (1 point)

Commentaire de l'indice =

L'indice de Gini > 0,6. L'étude est donc pertinente (1 point)

## CORRIGÉ DOSSIER C:

#### QUESTION 2.2 (9 points)

Classement de la population : (3 points - 1 pt par groupe)

La population peut être scindée en 3 groupes :

#### **GROUPE A:**

19 A, 10 A, 20 C, 15 B soit 20 % des références qui représentent 80,65 % du critère.

#### **GROUPE B:**

11 A, 12 A, 13 A, 18 B, 19 B, 17 A, 18 A, 15 C, 16 A, soit 45 % des références (18.05 % du critère).

#### **GROUPE C:**

11 C, 14 A, 20 A, 11 B, 20 B, 15 A, 20 D soit 35 % des références (1,30 % du critère).

#### Exemples de mesures à adopter : (6 points – 2 pts par mesure)

#### CLASSE A: 4 produits posent de nombreux problèmes

- Suivre particulièrement ces produits et mettre en place avec les fournisseurs une charte qualité similaire à celle d'Altobar.
- Veiller à ce que le fournisseur accorde un délai supplémentaire pour le règlement des marchandises reçues en surplus.
- Contrôler efficacement les fournisseurs concernés.

#### CLASSE B: La proportion de ml litigieux par rapport aux ml livrés est faible.

- Veiller toutefois à ce que les fournisseurs respectent les commandes.
- · Continuer à les surveiller.

## <u>CLASSE C</u>: Produits pour lesquels les litiges sont négligeables (acceptables).

- Procéder uniquement au contrôle du nombre et de l'état des palettes.
- Continuer néanmoins à suivre ces fournisseurs.

# 0

#### Note aux correcteurs:

Le candidat peut avoir formuler d'autres mesures qu'il convient d'accepter si elles sont logiques. N'en exiger qu'une par classe.

# CORRIGÉ DOSSIER D : Sécurité (Sur 35 points)

#### QUESTION 1.1 (7,5 points)

Dangers et dysfonctionnements qui apparaissent sur le plan de circulation initial : (Annexe D1)

- Pas de zone de circulation définie pour les piétons
- Pas de zone de circulation définie pour les chariots
- Matérialisation au sol incomplète
- Matérialisation au sol non respectée
- Sens de circulation non respecté dans les allées de gerbage (double sens)
- Portes non accessibles : présence de palettes
- Croisement de piétons et d'engins
- Zone de stockage des emballages « cartons » pour l'usine mal placée (longueur des déplacements)



#### Note aux correcteurs:

Le candidat peut avoir formulé d'autres idées qu'il convient d'accepter si elles sont logiques. N'en exiger que 5.

#### QUESTION 1.2 (15,5 points)

#### Mesures à prendre et règles à observer :

#### MESURES À PRENDRE

(7,5 points)

- Définir des circulations sécurisées pour les piétons
- Définir des circulations sécurisées pour les chariots
- Matérialiser les allées de circulation (bandes de peintures visibles)
- Déménager les zones « emballage » et « palettes pour échange » : utiliser la méthode des chaînons
- Poser des barrières de protection aux endroits les plus dangereux
- Utiliser des portes différentes pour les engins et les piétons
- Interdire les circulations à contre-sens
- Dégager les issues



#### Note aux correcteurs:

Le candidat peut avoir formulé d'autres idées qu'il convient d'accepter si elles sont logiques. N'en exiger que 5.

#### RÈGLES À OBSERVER

(8 points)

- Respecter les limitations de vitesse
- Donner la priorité aux chariots sur les piétons
- Veiller à ce que les allées ne soient pas encombrées,
- Veiller à ce le sol soit propre (et / ou nettoyé régulièrement).

2 points par élément

#### CORRIGÉ DOSSIER D:

#### QUESTION 2 (12 points)

Date

Le 28 juin 2002

(0,5 point)

Émetteur: adjoint responsable logistique

(0,5 point)

Destinataire : tous les salariés

(1 point)

Objet : Respect des règles de sécurité (1 point)

# NOTE DE SERVICE (0,5 point)

#### PLAN:

#### Rappel des objectifs de mise en place du plan de circulation :

- sécuriser les conditions de travail
- faciliter l'activité quotidienne
- réduire les déplacements des caristes

#### Rappel des règles de sécurité :

- respecter le plan de circulation
- respecter la signalisation
- laisser les allées de circulation libres de tout obstacle
- veiller à la propreté du poste de travail

7 points (1 pt par idée)

Signaler que tout manquement au respect du plan de circulation et des règles de sécurité sera sanctionné dans le cadre de l'application du règlement intérieur. (1 point)

L'adjoint du responsable logistique

(0,5 point)

Formulation et orthographe : pénalisation maximale de la moitié des points réservés à chaque partie. Soin et présentation : 0 à -2 points sur la note globale.